



19 July 2021

le 19 juillet 2021

1000-1 (Corp Svcs)

1000-1 (Svcs gén)

ExMB

CHD

NPP TRAVEL POLICY

POLITIQUE DES BNP SUR
LES VOYAGES D'AFFAIRES

Ref: A. NPP Travel Directive, 31 Mar 17
B. CFMWS Policy Management
Framework Policy
C. National Joint Council Travel Directive,
1 Jul 17

Réf : A. Directive des BNP sur les Voyages
d'Affaires, 31 mars 2017
B. Cadre de gestion des politiques des SBMFC
C. Directive sur les voyages du Conseil
national mixte, 1 juillet 17

1. The enclosed NPP Travel Policy is issued under the authority of the CEO CFMWS, who exercises authorities both as the Managing Director Non-Public Property (MD NPP) and as the CEO of the Staff of the Non-Public Funds, Canadian Forces (SNPF, CF). It is effective 3 Aug 21 and the enclosed English and French .pdf documents (Policy, Appendices A and E) are the original, approved NPP Travel Policy. This policy supersedes reference A.

1. La politique des BNP sur les voyages d'affaires ci-jointe est publiée sous l'autorité du chef de la direction des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes, en sa qualité de directeur général des Biens non publics et de chef de la direction du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes. Elle entre en vigueur le 3 août 21 et les documents .pdf en anglais et en français ci-joints (La politique, les appendices A et E) constituent la politique de voyage originale et approuvée des BNP. Cette politique remplace la référence A.

2. CFMWS will continue to use the Government of Canada National Joint Council rates for travel expenses, which is reflected in the Appendices B, C, and D of the Travel Policy.

2. Les SBMFC continueront d'utiliser les taux du Conseil national mixte du gouvernement du Canada pour les frais de déplacement, ce qui est reflété dans les annexes B, C et D de la Politique sur les déplacements.

3. This policy is to be promulgated and administered in accordance with the CFMWS Policy Management Framework (reference B) including a full review at least every three years. Any changes in the interim, including the adoption of

3. La cadre de gestion des politiques des SBMFC (référence B) s'applique à la promulgation et la gestion de cette politique, y compris un examen complet au moins tous les trois ans. Tout changement entre-temps, y compris l'adoption des tarifs révisés du Conseil

National Joint Council rates, when revised, require my written approval.

4. The VP Corp Svcs is responsible for the implementation and administration of this policy. Questions or concerns are to be directed to the Director Corporate Services.

national mixte, nécessite mon approbation écrite.

4. Le vice-président des services généraux est responsable de la mise en œuvre et de l'administration de cette politique. Les questions ou les préoccupations doivent être adressées au directeur des services généraux.

Le chef de la direction,



Sean N. Cantelon
Chief Executive Officer

Enclosures: 6

Pièces jointes : 6